



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-Sous Direction Politique des Transports
et des Mobilités-SDPTM

Affaire suivie par : Marjolaine Lellouche
Poste: 01 39 07 77 15

2014-CG-2-4416

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 juillet 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**PROGRAMME 2014 DE MISE EN SÉCURITÉ DES ARRÊTS DE BUS
DESSERVIS PAR LES CIRCUITS SPÉCIAUX DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Code A0303
Secteur Améliorer les dessertes en transport en commun sur l'ensemble du territoire
Programme Actions en faveur des transports en commun

Données financières	Investissement	
	AP 2013 (E08)	CP 2014
Enveloppes de financement		
Montant actualisé	2 000 000,00 €	195 000,00 €
Montant déjà engagé	0,00 €	0,00 €
Montant disponible	2 000 000,00 €	195 000,00 €
Montant réservé pour ce rapport	250 000,00 €	155 000,00 €

Recettes prévues STIF	96 530 € HT environ
-----------------------	---------------------

AP 2013 (E08)	CP 2014	CP 2015	CP postérieurs à 2015
2 000 000,00 €	155 000,00 €	400 000,00 €	1 445 000,00 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'adopter les dossiers de prise en considération (DPC) pour les projets de mise en sécurité de 6 arrêts de bus desservis par des circuits spéciaux de transport scolaire.

1/ Rappel de la politique d'aménagement des arrêts desservis par les circuits spéciaux de transport scolaire

Par délibération du 13 juillet 2012, le Conseil général a adopté le programme pluriannuel de mise en sécurité des arrêts de bus desservis par les circuits spéciaux de transport scolaire, implantés hors agglomération.

Ce programme a été lancé sous la forme d'un appel à projets auprès des organisateurs de circuits spéciaux car il n'existe pas, à ce jour, de base de données sur la géolocalisation de ces arrêts, et un certain nombre de ces arrêts n'est pas matérialisé, ce qui rend difficile leur identification.

Le programme a été établi selon les critères suivants, figurant en annexe à la délibération :

1. Evaluation de l'insécurité routière de l'arrêt proposé ;
2. Equité numérique (1 arrêt /an maximum par organisateur) ;
3. Equité territoriale (répartition des arrêts à traiter sur le territoire) ;
4. Fréquentation de l'arrêt ;
5. Faisabilité technique et coût prévisionnel de l'aménagement.

Sur les 20 demandes d'aménagement d'arrêts de bus présentées par des organisateurs de circuits spéciaux, répartis sur 17 communes, seuls 7 arrêts de bus répondent aux critères définis dans le programme départemental : en effet, bon nombre des demandes concernaient des arrêts de bus implantés sur une voirie autre que départementale (voie communale ou nationale) et / ou sur des sections en agglomération.

Parmi ces demandes, 6 projets, pour lesquels une solution technique aboutie a été trouvée, ont été présentés au STIF pour demande de subvention : celui-ci a délibéré le 27 mai 2014, validant la subvention à hauteur de 75% du montant HT des travaux estimés pour les 4 arrêts de bus desservis conjointement par des circuits spéciaux de transport scolaire et des lignes régulières, et refusant de subventionner les 2 arrêts de bus non desservis par des lignes régulières (arrêts « LAG » à Orgeval et arrêt « Chemin vert » aux Essarts-le-Roi).

2/ Contenu du programme 2014

L'objet du présent rapport est de vous proposer l'approbation du programme 2014 regroupant les six arrêts de bus précités :

- aménagement des arrêts de bus « Auffreville » implantés sur la commune d'Auffreville-Brasseuil sur la RD 983 au PR 23+580 (2 arrêts).
- aménagement des arrêts de bus « La Clémenterie » implantés sur les communes d'Orgeval et de Villennes sur Seine sur la RD 154 au PR 1+136 (2 arrêts) ;
- aménagement de l'arrêt « LAG » implanté sur la commune d'Orgeval sur la RD 154 au PR 0+600 ;
- aménagement de l'arrêt « Chemin vert » sur la commune des Essarts-le-Roi sur la RD 202 au PR 2+970.

Le montant total des travaux pour ces arrêts de bus s'élève à un montant arrondi à 250 000€ TTC.

Les Dossiers de Prise en Considération (DPC) sont joints au fond de dossier.

La réalisation de ces aménagements sera effectuée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de ces six arrêts conformément à l'annexe 1 du projet de délibération.

Les prestations annexes telles que la pose de panneaux d'informations, les missions de coordinations ou bien encore les contrôles extérieurs seront commandés dans le cadre des marchés pluriannuels existants.

Le démarrage des travaux est prévu au dernier semestre 2014.

En conséquence, si ces propositions vous agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :